

# de Trogoff

**P**ÈCES concernant Louis de Trogoff, seigneur de Coattalio, et ses nominations comme capitaine de la milice de Kermaria-Sular.

[fol. 263] A Monseigneur,  
Monseigneur de Pontchartrain,  
Ministre secrétaire d'Etat, et contrôleur général des finances de Sa Majesté, en Cour, à Paris.

[fol. 261] Le 19<sup>e</sup> janvier 1692.

Monseigneur,

Pour obeir à l'ordre de Sa Majestez du dix neufiesme decembre dernier, je prens la libertez de vous envoyer coppie des provisions que j'ay eu du capitaine general garde-coste pour commender des milices de Kermaria en l'an mil six centz soixante, parce que c'estoit alors audit capitaine d'y pourvoir, et qui fust depuis [fol. 261v-a] confirmé par un reglement de Sa Majestez du 3<sup>e</sup> febvrier 1666, j'ay receu en suite en cette qualitez plusieurs ordres de monsieur le duc de Mazarin, et monsieur le duc de Chaulnes, et autres commandents generaux, pour Sa Majestez en Bretagne, que j'ay executtez avec toutes la diligence et exactitude possible.

Depuis peu, monsieur le marechal d'Etrée, ayant jugez à propos, apres les eclaircissement qu'il en avoit demendé à monsieur le compte de Locmaria, d'augmenter mon departement en y oignant les autres paroisses, Louanec, Melevern et Lanvelin, il me fit expedier ses provisions, dont je prens aussy la libertez de vous envoyer coppie, vous suppliant de me considerer come un encien officier et de me continuer s'il vous plait ce comendement, puisque vous n'y trouverez pas que j'ay jamais [fol. 261v-b] jamais manquez à mon devoir ny fait aucune vexation ny violence au peuple qui en rendront toutes les fois que l'on voudra des tesmoignages, et au contraire de ma douceur et bontez pour eux, j'espere que par ces considerations vous voudrez bien en asseurer Sa Majestez de mon attache et fidelitez inviolable à son service, et m'accorder ma tres humble supplication, et la grace de me croire avec un profond respect, Monseigneur, votre

■ Source : Bibliothèque nationale de France, Département des manuscrits, **Clairambault 1107**, folios 261 et 280.

■ Transcription : **Amaury de la Pinsonnais** en décembre 2017.

■ Publication : **www.tudchentil.org**, novembre 2018.



de Trogoff

tres humble et tres obeissant serviteur.

Signé : de Coattallio de Trogoff. ■

[fol. 280] En l'endroit du prosne de la grand-messe ditte et celebrée ce jour de dimanche treisiesme de l'an mil six centz quatre vingtz douse en l'esglise treffvialle de Quermaria-Sullar par venerable et discret missire René Le Poncin, *presbyter servant indivinis* en la paroisse de Plougasnou, et de la repetition de la lecture de l'edit de Sa Majesté du dix-neuffiesme decembre dernier, lesdits treffviens presents et faisant la plus saine et maise voix de ladite treffve, entre autres honorables gentz Jacques Roppertz, François Roppertz, Jan Le Gac, Pierre Hervé, Yves Ollivier, Guy Dagorn, François Dagorn, maistre Yves Pezron nottaire, Pierre Le Gardien, Yves Le Montrée, Guillaume Nicol, François Le Squeren, Jan Le Guiriec, et plusieurs autres nottables d'icelle, ont declarés choisir et faire ellection pour leur capitaine de messire Louis de Trogoff, seigneur de Coatalliou, cy-devant pourveu pour les fonctions de capitaine de ma mesme treffve par le deffunct seigneur marquis de Lomaria depuis l'année mil six centz soixante, sauff audit seigneur de Coatalliou de se faire approuver par le gouverneur general de ceste province au desir du mesme edit, et ont suppliés le [fol. 280v] soubzsignant nottaire royal en Treguier au siege de Lannion, de rediger le present acte d'ellection par escript soubz les signes desdits susnommés quy signent, et dudit Le Poncin celebrant, pour ceux desdits treffviers quy ne signent, cedit jour de dimanche treisieme de l'an mil six centz quatre-vingts douse, ainsi signé Jac Ropperts, Fran. Roppertz, Jan Le Gac, Pierre Hervé, Y. Ollivier, Guy Dagorn, François Dagorn, Y. Pezron, P. Le Gardien, Yves Le Montrée, G. Nicol, François Le Squeven, Jan Le Guiriec, Pierre Le Frapper, curé de Quermaria quy a escript et le tout en ma presance, Jean Pierre *pbre* ind. present, René Le Poncin *pbre*, et Jan de Tuomelin nottaire royal saisy de l'original, rature reprové.

[Signé] Jan de Tuomelin, nottaire royal. ■